

Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 23 janvier 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (237r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 23 janvier 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41968>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 janvier 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)

Lieu de destination 23, boulevard de Strasbourg, Paris

Description

Résumé Godin demande à Armengaud s'il se porte garant de la régularité de la demande de brevets en France et à l'étranger. Il précise qu'il veut protéger les procédés qu'il présentera à l'Exposition universelle sans risque que ses droits soient contestés pour vice de forme.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Expositions](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er mai-1er novembre 1862, Londres\)](#)

Lieux cités [France](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 07/03/2025

Guise le 23 janvier 1752

237
228/44

Monsieur Remengaud pour

avant de vous adresser la demande
de brevet que je veux souscrire je
veux vous prie de me dire si vous vous
portez garant de la regularite de la
demande tant en France qu'a l'étranger
au point de vue des lois des différents pays
il est bien entendu que je n'intends pas
vous parler de la nature ni du mérite de
l'invention mais seulement de l'observation
des règles prescrites par la législation

à l'approche de la position universelle
je voudrais être garant pour des produits
que je veux mettre à jour de faire
à n'importe quel point à me voir contester
mes droits par un vice de forme

Mais auquel cas je vous prie de faire

l'avis